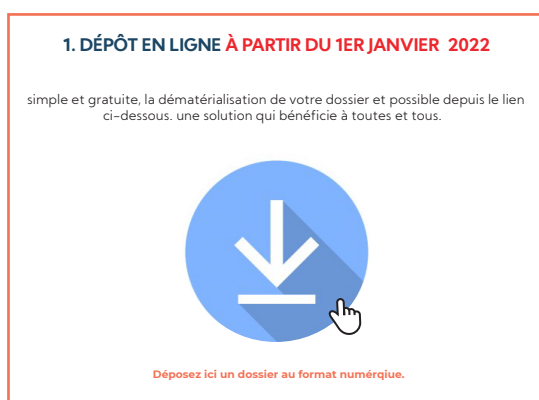




Téléservice en guichet unique

1. Se connecter sur : www.coeurdenacre.fr puis allez dans la rubrique «urbanisme» puis «**dépôt de dossier - autorisation d'urbanisme**».
Vous pouvez aussi entrer directement dans votre navigateur l'url suivant : https://www.coeurdenacre.fr/autorisations_d_urbanisme_en_ligne.html

2. Une fois sur la page, cliquez sur l'icône ou le lien de chargement :



3. Connectez-vous via Franceconnect  ou via votre compte Ou créez un compte 

4. Choisissez le dossier correspondant à votre demande.
Attention ! Soyez vigilant sur la sélection de la commune. Veuillez choisir la commune concernée par la demande.

Bon à savoir :

Le dépôt de dossier au format papier reste possible. Assurez-vous que celui-ci est complet puis déposez-le à l'accueil de la mairie de la commune concernée par la demande.

Service Urbanisme C2N

Ouvert du lundi au vendredi de : 8h45 à 12h15

7, Rue de l'Eglise - 14440 Douvres-la-Délivrande
urbanisme@coeurdenacre.fr

Communauté de Communes Cœur de Nacre

www.coeurdenacre.fr - 02 31 97 43 32 - contact@coeurdenacre.fr